Groupe Mixte de Concertation PAC

26 juin 2013DDTM 17 - La Rochelle







Sommaire

- Généralités:
 - Le rôle de coordination des contrôles
 - Les contrôles éligibilité et conditionnalité de la PAC
- 2. Bilan de la campagne de contrôles 2012
 - Bilan global et impacts financiers
 - Bilan qualitatif par domaine contrôlé





1. Généralités:

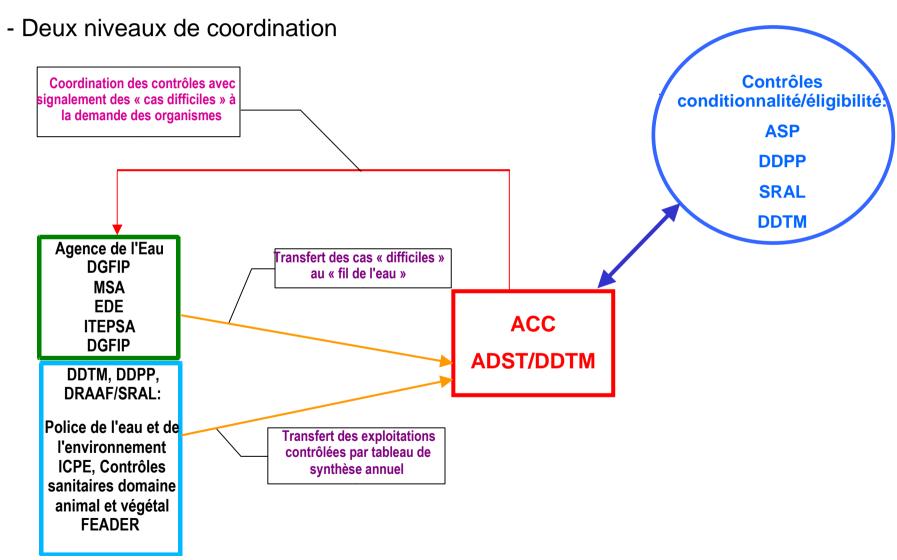
- Le rôle de coordination des contrôles
- Les contrôles éligibilité et conditionnalité de la PAC
- 2. Bilan de la campagne de contrôles 2012
 - Bilan global et impacts financiers
 - Bilan qualitatif par domaine contrôlé





La DDTM de la Charente-Maritime est autorité chargée de la coordination des contrôles (ACC).

- Plusieurs objectifs



1. Généralités:

- Le rôle de coordination des contrôles
- Les contrôles éligibilité et conditionnalité de la PAC
- 2. Bilan de la campagne de contrôles 2012
 - Bilan global et impacts financiers

- Bilan qualitatif par domaine contrôlé





Pourquoi fait-on des contrôles?

- Pour garantir la légitimité de l'attribution de fonds publics européens et français
- Pour garantir les intérêts financiers de l'UE, chaque Etat Membre (EM) doit mettre en place un Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC)
- L'organisation des contrôles et le respect des réglementations sont du ressort des corps de contrôle nationaux et communautaires





La conditionnalité des aides

Le versement des aides surfaces du 1^{er} et du 2^{ème} pilier, ainsi que celui des aides à la restructuration et à la reconversion des vignobles, est subordonné au respect de normes réglementaires environnementales et qualitatives

Réduction des aides perçues en cas de non respect de ces exigences

Les 5 Domaines de la conditionnalité

- Environnement (contrôlé par les DDT et les DDPP si ICPE)
- Santé Productions végétales (contrôlé par les DRAAF)
- Santé Productions animales (contrôlé par les DD(CS)PP et l'ASP pour l'identification)
- Protection animale (contrôlé par les DD(CS)PP)
- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) (contrôlé par l'ASP)



Les domaines d'exigences constituant la conditionnalité

- La conditionnalité consiste à établir un lien entre les aides directes et le respect d'exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux et le bien être animal.
- Le non respect de ces exigences introduit une réduction des paiements directs (aides découplée et soutiens spécifiques) ainsi que des paiements relatifs aux engagements agro environnementaux du RDR2 : MAE2 et ICHN, et des aides à la restructuration et à la reconversion des vignobles.





Charente-Maritime

La conditionnalité à partir de 2010

I/ Environnement

- ✓Directives Nitrates
- ✓ Habitats oiseaux sauvages
- ✓ Protection des sols (épandage des boues d'épuration)
- ✓ Protection des eaux souterraines
- ✓ Exigences complémentaires MAE

II/ Bonnes Conditions Agricoles & Environnementales

- ✓ Prélèvements Irrigation
- Entretien minimal des terres
- ✓ Non brûlage des résidus de culture
- Diversité d'assolement
- ✓ Bandes tampon le long des cours d'eau
- ✓ Maintien des particularités Topographiques
- ✓ Gestion des surfaces en herbe

III/ Santé productions végétales

- Utilisation des produits phytosanitaires
- ✓ Paquet hygiène végétale
- ✓ Exigences complémentaires MAE

IV/ Santé productions animales

Identification

caprine

bovine ovine et

Interdiction

des hormones

✓ Veaux ✓ Porcs

V/ Protection

animale

- ✓ Autres espèces
- (bovins)

 ✓ Paquet hygiène animale
- ✓ Lutte contre E.S.T. et autres maladies

A partir de 2005

A partir de 2006

A partir de 2007

A partir de 2010





1. Généralités:

- Le rôle de coordination des contrôles
- Les contrôles éligibilité et conditionnalité de la PAC

2. Bilan de la campagne de contrôles 2012

- Bilan global et impacts financiers



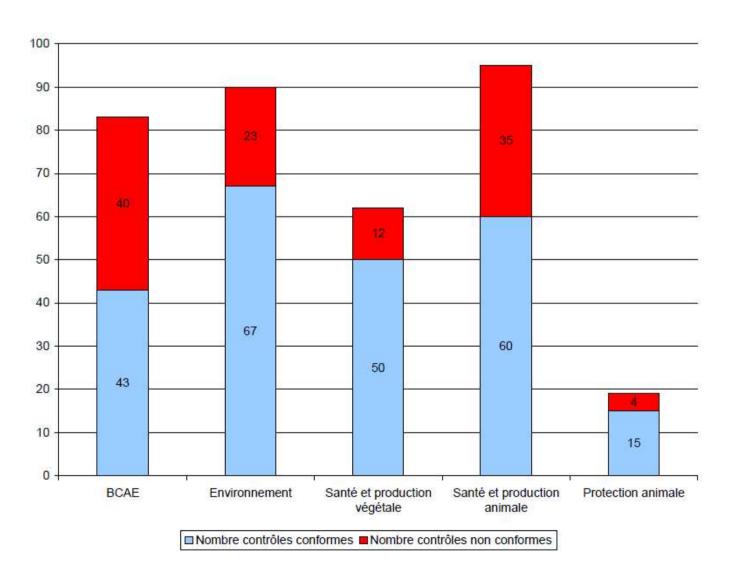




	Taux de contrôle	Nombre de contrôles	Dossier avec pénalité éligibilité
PMTVA	5,50%	48	1
Prime ovine	10%	6	1
Prime caprine	10%	7	0

	1er pilier	RDR
Contrôles "TD"	237	24
Contrôles "classiques"	19	18







Domaine conditionnalité	Nb de contrôles	Nb total avec pénalité	% exploitations avec pénalité	Pénalité à 1%	Pénalité à 3%	Pénalité à 5%	Pénalité à 9%	Pénalité à 10%	Pénalité à 20%
BCAE-PP	87	40	46,0%	2	35		1		2
Environnement	93	23	24,7%	4	19				
IPG Bovins	68	30	44,1%	24	4			1	1
IPG Ovins caprins	42	9	21,4%	4	4				1
Protection animale	19	4	21,1%	4					
Santé animaux	30	4	13,3%	1	2	1			
Santé végétaux	63	12	19,0%	7	5				
Total	402	122	30,3%	46	69	1	1	1	4

	BCAE-PP	Environnement	IPG Bovins	IPG Ovins caprins	Protection animale	Santé animaux	Santé végétaux	Total
Impact condi ICHN	386,12€	104,80 €	706,68€	- €	28,86€	29,16€	27,20 €	1 282,82 €
Impact condi MAE	298,03€	774,59 €	7 956,69 €	13,49 €	260,69€	134,78€	98,91€	9 537,18 €
Impact condi 1 pilier	22 104,64 €	10 754,31 €	19 285,21 €	2 863,99 €	604,56€	1 878,91€	4 337,55 €	61 829,17 €
Total	22 788,79 €	11 633,70 €	27 948,58 €	2 877,48 €	894,11 €	2 042,85 €	4 463,66 €	72 649,17 €



	Nombre d'exploitations avec pénalité	Montant des pénalités	Nombre de bénéficiaires	Montant final	% incidence financière
1er PILIER	108	61 830 €	5802	108 556 339 €	0,06%
ICHN	16	1 283 €	298	781 589 €	0,16%
MAE	72	9 537 €	965	6 009 324 €	0,16%
Total		72 650 €		115 347 252 €	0,06%



1. Généralités:

- Le rôle de coordination des contrôles
- Les contrôles éligibilité et conditionnalité de la PAC

2. Bilan de la campagne de contrôles 2012

- Bilan global et impacts financiers
- Bilan qualitatif par domaine contrôlé:
- Domaine animal: Protection animale,
 Santé et production animale, et primes
- Domaine environnement
- •Domaine santé et production végétale
- •Domaine surface: 1er pilier, RDR, BCAE



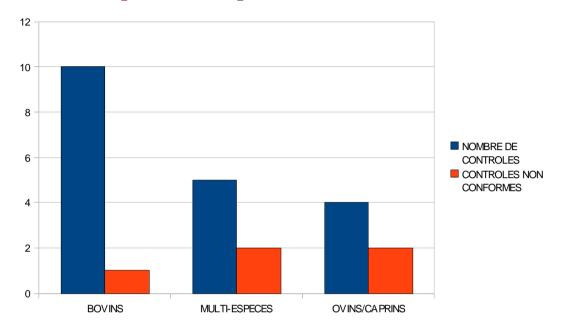


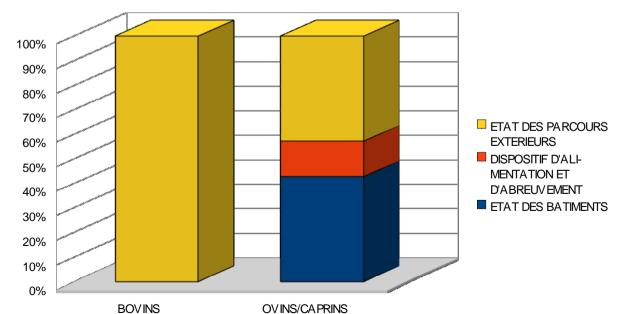




Protection animale: les principaux constats

Nombre de contrôles et contrôles non conformes





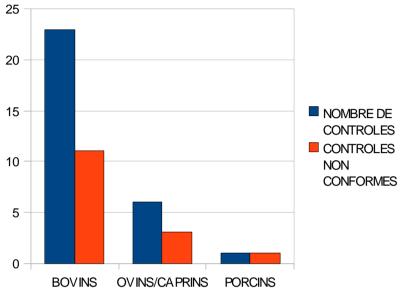
Anomalies constatées par espèce et par non conformité

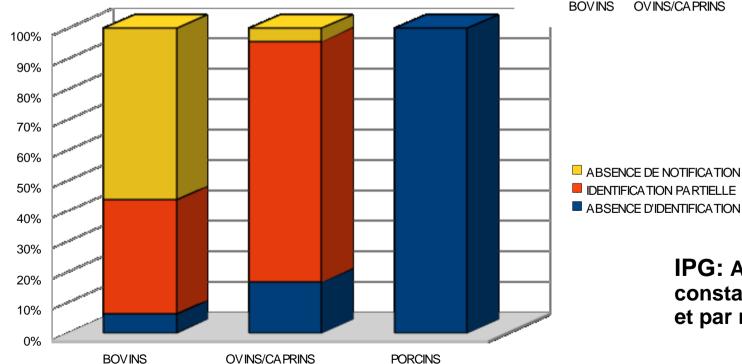


Santé Production Animale: les principaux constats

IPG: Nombre de contrôles et contrôles non conformes

Rq: 2 non conformités entraînant une pénalité sur les primes

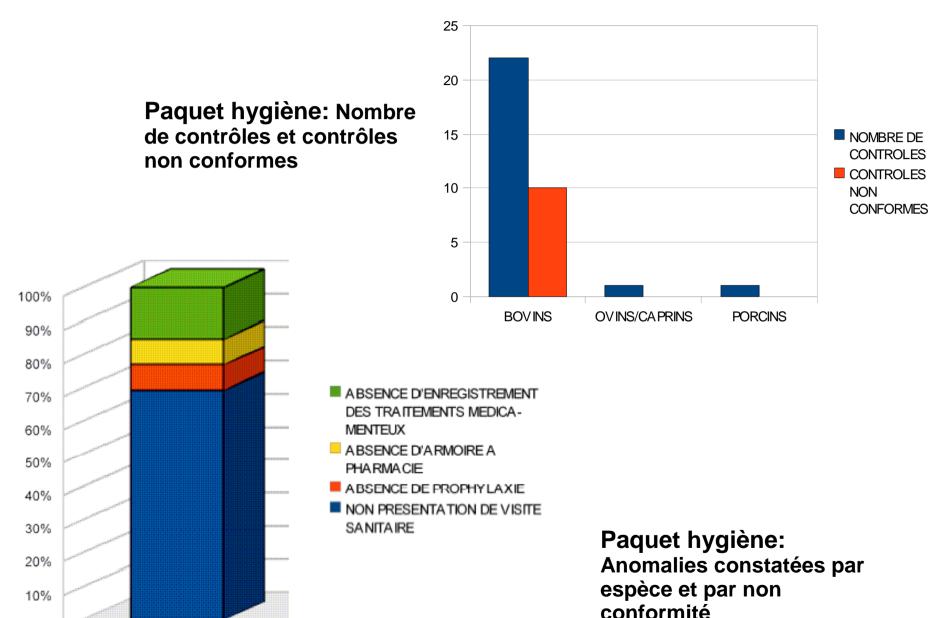




IPG: Anomalies constatées par espèce et par non conformité



Santé Production Animale: les principaux constats





0%

BOVINS

Environnement: les principaux constats

Nombre de contrôles : 90 dont 16 en élevage

Nombre de contrôles avec au moins une anomalie : 24 soit 27 %

Anomalies récurrentes :

PPF ou CEP absent : 17 soit 19 %

PPF ou CET incomplet: 3 soit 3 %

Respect des périodes d'épandage : 6 soit 38 %

Capacités de stockages + étanchéité : 4 soit 25 %



Santé et production végétale: les principaux constats

- 1/ Appréciation de la "Conformité générale de l'inspection"
- 215 inspections en 2012 dont 62 en Charente-Maritime

	Conforme	NC majeur	NC mineur	Total:
Total PC	56	60	99	215
	26 %	28 %	46 %	100 %
en 17	11	20	31	62
	18 %	32 %	50 %	100 %

2/ Appréciation de la "Conformité conditionnalité" pour les seuls points conditionnalité.

	Conforme	Pas de sanction	Pénalité	Total
Total PC	162	13	40	215
	75 %	6 %	19 %	100 %
en 17	44	5	13	62
	71 %	8 %	21 %	100 %

Santé et production végétale: les principaux constats

Les 13 pénalités relevées :

- absence de local phytosanitaire : 3 cas
- absence de contrôle technique du pulvérisateur (MAE II) : 1 cas
- non respect de la zone non traitée (ZNT) : 3 cas
- surdosage de PPP (avec produits autorisés) : 3 cas
- mésusage de PPP (produits autorisés mais sans AMM / usage) : 2 cas
- mésusage de PPP (produits non autorisés) : 1 cas

*** Point de vigilance supplémentaire pour 2013 :

Absence de CT technique du pulvérisateur: hors conditionnalité (sauf MAE II) mais contravention 4ème classe

PPP = produits phytopharmaceutiques AMM = autorisation de mise sur le marché



Les différents contrôles surfaces de l'ASP

- Les contrôles par télédétection : 90% des contrôles
 À partir de l'interprétation d'images satellites ou de photos aériennes, un diagnostic est porté sur chaque déclaration. En cas d'erreur détectée, une procédure contradictoire est enclenchée par courrier (PCE) ou sur le terrain (PCT)
- Les contrôles classiques ou piétons : 10%
 Un contrôleur se déplace sur l'exploitation pour inspecter les parcelles et confirmer ou non la déclaration





LES BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

Le domaine BCAE, contrôlé par l'ASP se décline en 7 mesures distinctes:

- la mise en place de bandes tampon le long des cours d'eau
- le non brûlage des résidus de culture
- la diversité des assolements
- les prélèvements pour l'irrigation
- l'entretien minimal des terres
- la gestion des surfaces en herbe
- le maintien des particularités topographiques



BCAE: les principaux constats

Nombre de contrôles : 88

Nombre de contrôles avec au moins une anomalie : 41 - SOIT 46 %

Anomalies récurrentes :

Diversité des assolements : 6 soit 6 %

Entretien minimal des terres : 11 soit 12 %

Gestion des surfaces en herbe : 23 soit 26 %

